

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# Journal de l'Agriculteur

ET DES  
TRAVAUX DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DU BAS-CANADA

VOLUME V. } Prix 50 Cents par Année, payable d'avance, { NUMERO 9.  
FRANC DE PORT.

**Mai 1858.**

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. J. PERRAULT,  
Secrétaire-Trésorier de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, Elève de l'Ecole  
Impériale d'Agriculture de Grignon et du Collège Royal Agricole de Cirencester.

### COLLABORATEURS

M. C. SMALLWOOD, M. D. L. L. D.  
M. FÉLIX VOGELI,

Médecin Vétérinaire Breveté des Ecoles de France, Ancien Vétérinaire en chef de  
Cavalerie et d'Artillerie, Ancien Professeur d'Hippiatrique, Auteur de plusieurs  
Ouvrages sur l'Art Vétérinaire et Membre de plusieurs Sociétés savantes de France.

TRADUCTEUR, T. CHAGNON, ÉCUIER,

Sous-Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

### SOMMAIRE

	PAGES.
Les Industries Agricoles, par M. J. Perrault.....	231
De l'Intervention du Gouvernement dans nos affaires Agricoles, (suite et fin.) par M. F. M. F. Ossaye.....	234
Potatoes, par M. T. C.....	241
Correspondance, par M. Cholet.....	242
Do par M. Ant. Casavant.....	243
Le Sarasin, etc.....	244
Des Labours.....	245
Prairies, Engrais.....	246
Variétés.....	246
Prix des Marchés.....	250
Rapport Météorologique, par M. Chs. Smallwood.....	280
Annales, etc.....	247

**MONTREAL**

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DE MONTIGNY & COMPAGNIE,

PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS,  
18 & 20, RUE SAINT-GABRIEL

## Marché Bousecours.

### PRIX DES DENRÉES.

	1er mai 1858.	
	s. d.	s. d.
Farine par quintal...	12 0	à 12 6
Farine d'Avoine do..	10 0	10 6
Blé-d'Inde do..	0 0	0 0

### GRAIN.

Blé par minot.....	6 0	6 6
Orge do .....	2 6	2 9
Pois do .....	4 0	4 3
Avoine do .....	2 1	2 3
Sarasin do .....	2 0	2 3
Blé-d'Inde do .....	1 0	1 6
Seigle do .....	0 0	0 0
Lin do .....	5 0	5 6
Mil do .....	8 0	9 0

### VOLAILLES ET GIBIER.

Dindons vieux couple.	16 0	11 3
Dindons jeunes, do ..	0 0	0 0
Oies do ..	8 0	10 0
Canards do ..	4 6	5 0
Do sauvages do ..	0 0	0 0
Volailles do ..	4 0	5 0
Poulets do ..	0 0	0 0
Perdrix do ..	0 0	0 0
Livres do ..	0 0	0 0

### VIANDES.

Bœuf par livre.....	0 4	0 9
Lard do .....	0 6	0 7
Mouton par quartier..	5 0	8 9
Agneau do ...	3 0	4 0
Veau do ...	5 0	15 0
Bœuf par 100 livres..	35 0	45 0
Lard frais do ...	27 6	32 6

### PRODUITS DE LA LAITIERIE.

Beurre frais par livre.	1 0	1 3
do salt do ...	0 7½	0 8½
Fromage do ...	0 0	0 0

### VÉGÉTAUX.

Fèves amér. par minot	0 0	0 0
do canadiennes do.	7 6	8 0
Patates par poches...	4 3	4 6
Navets do ....	0 0	0 0
Oignons par tresse...	0 0	0 0

### SUCRE ET MIEL.

Sucre d'érable par liv.	0 6	0 7
Miel do .....	0 0	0 0

### DIVERS.

Lard frais par livre..	0 5½	0 6
Oufs frais par douz..	0 7	0 8
Plie par livre.....	0 4	0 0
Morce fraîche par liv.	0 2½	0 3
Pommes, par quart.	10 0	20 0
Oranges, par boîte...	0 0	0 0

## RAPPORT METEOROLOGIQUE MENSUEL

Fevrier 1858.

BAROMÈTRE.

Hauteur moyenne du baromètre, ramené à la température de.....	F	pouces
Hauteur maxima le 13.....	32'	29 809
Hauteur minima le 10.....		30' 330
Différence entre les extrêmes.		29' 201
		1' 129

TIHERMOMÈTRE.

Température moyenne du mois	7	56
Température maxima le 27.		
au-dessous de zéro.....	39'	4
Température minima le 13.	30'	2
Différence entre les extrêmes.	69'	6
Moyenne de l'humidité.....	0	703
Intensité maxima des rayons solaires.....	62'	1
Température due à la radiation terrestre, au-dessous de zéro	31'	2
Somme de l'évaporation en pouces.....	0 p.	00
Pluie tombée pendant 1 jour, en approximation.....		
Neige tombée en 8 jours, se montant à 17,58 pouces, il a neigé 53 heures et 45 minutes.....		
pendant 4 jours.....		
Vent dominant O. par S....		
Vent le plus rare E.....		
Vent violent le 10—Vitesse à l'heure en miles.....	17 m.	31
Vitesse du vent, nulle le 13...	0	14
Ozone en moyenne quantité..		
Aurore boréale visible pendant 1 soir.....		

## AUX CULTIVATEURS!

Les SOUSSIGNES offrent en vente

750 Barils } de Plâtre d'engrais de la Morelle-  
1000 Sacs } Ecoles.

L'avantage d'acheter des sacs au lieu de barils sera évidente si l'on veut se rappeler que ce dernier contient 280 lbs et coûte 65 sh, tandis que le sac, contenant 200 lbs, se vend 6s, avec un sac de coton sans couture valant 1s. 4d., y compris.

LYMAN, SAVAGE & Cie.

226, Rue St. Paul,

(Successors de W. Lyman & Cie.

1er avril, 1858.

## Journal de l'Agriculteur.

MONTREAL, MAI, 1858.

## Les Industries Agricoles.

il est un moyen sûr et aujourd'hui universellement reconnu de faire progresser l'agriculture d'un pays ; et ce moyen c'est l'introduction dans la ferme d'industries agricoles. Ces industries auront pour effet d'accroître la production du sol : 1o. par les résidus qu'elles laissent et que le cultivateur utilise dans l'alimentation de son bétail ; 2o. par les capitaux qu'elles affectent dans la ferme et qui, bien employés en améliorations foncières, doublent la puissance du sol à convertir en récoltes, les engrais qu'on lui applique.

Tel est le premier effet des industries agricoles annexées aux fermes. Fut-il aussi le seul qu'il faudrait déjà les adopter. Mais il en est d'autres qui bien que secondaires, n'en sont pas moins très-importants. C'est d'abord d'améliorer le sort des ouvriers ruraux : en effet, avec une industrie agricole annexée à la ferme il n'y a plus de chômages, il n'y a pas de mauvais temps, de jours non ouvrables ; puisque l'industrie annexée est toujours là pour employer les bras qui, sans elle, seraient inactifs. Dès lors l'ouvrier agricole ayant un salaire assuré pour chaque jour de l'année, vit paisiblement, et bien certain qu'il est de pouvoir toujours vivre du produit de son travail.

On s'étonne du haut prix de la main-d'œuvre, chez nous, à l'époque de la récolte. Rien de plus facile à expliquer pourtant. Cette époque est presque la seule qui force les cultivateurs à engager des ouvriers étrangers à la ferme. Ces ouvriers doivent donc pendant la récolte exiger un salaire qui puisse les faire vivre

jusqu'à la récolte suivante. Voilà la raison du haut prix de la journée il n'est dû qu'au chômage forcé qui suit la récolte. Si nos cultivateurs pouvaient occuper un certain nombre de journaliers toute l'année, les prix tomberaient d'eux-mêmes.... et c'est là le résultat qu'il faut attendre. Pour cela il faut trouver quelqu'industrie agricole pouvant occuper les bras pendant nos longs hivers qui nous forcent à un repos ruineux pour notre agriculture. Il n'y a pas un cultivateur qui ne consume pour vivre en hiver plus de la moitié des produits de son travail en été. Pendant près de cinq mois de l'année les travaux de la campagne se résument à quelques soins donnés au bétail, à quelques charrois peu rémunérateurs. Nos jeunes gens comprennent trop bien pendant nos longues soirées, qu'ils auraient pu, ailleurs mieux utiliser les dix heures de la journée qui vient de finir *improductive*. Qu'arrive-t-il ? c'est que tout ce que le pays renferme de jeunes gens vigoureux et intelligents, s'en vont aux Etats-Unis où dans les villes changer contre une vie d'activité et de profits, une vie trop souvent oisive et improductive.

En vain se plaindra-t-on de cette émigration de nos jeunes Canadiens vers les Etats-Unis ! en vain appliquera-t-on les moyens proposés jusqu'à ce jour pour atténuer le mal.— tant que l'on ne s'attaquera pas à la cause de l'émigration et cette cause n'est autre que le repos forcé de nos longs hivers, il n'y aura rien de fait. Que veulent nos jeunes gens ? Du travail en hiver ! Et pourtant qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour, dans ce sens. Sans doute nos expositions provinciales montrent quelques échantillons de toiles, de draps et que l'on prime. Mais ce ne sont point là des industries agricoles employant tous les bras d'une exploitation. Pendant que les jeunes filles seront employées à leur métier que seront alors les jeunes gens ? Devront ils pour utili-

ser leurs loisirs s'occuper des détails du ménage ?

Certes nous sommes intimement convaincus de tout le bien qui pourrait résulter pour le pays, de la généralisation de ces industries de familles : elles utilisent si bien, pendant nos longs hivers, la plus jolie moitié de notre population agricole. Nous voudrions même voir doubler les prix accordés à ces industries si utiles et si peu récompensées dans nos expositions ; dussions nous pour cela économiser sur les sommes votées avec tant de générosité à l'encouragement des éleveurs de serins et autres bipèdes emplumés, d'une importance relativement fort contestable.

Mais encore une fois ce ne sont là que des industries qui laissent inoccupés les bras de nos jeunes canadiens. Or, l'oisiveté, la pire des conseillères, leur fera bientôt oublier famille et patrie pour aller ailleurs chercher ce qu'ils ne peuvent trouver chez nous : du travail. Avouons qu'il est là une triste situation pour notre agriculture qui se voit ainsi désertée annuellement de ses plus vigoureux soldats. Certes il est toujours pénible pour un Canadien de renouer ces questions dont l'étude fait ressortir inévitablement la cause, à première vue sans remède, de l'émigration qui nous appauvrit. Aussi nous en serions-nous abstenus ; si nous ne voyions, dans un avenir prochain avec l'amélioration de notre agriculture, un terme à cette calamité publique. L'agriculture d'aujourd'hui avec ses industries annexées, sait donner du pain pendant chaque jour de l'année. La neige de son épais manteau vous fermerait-elle les champs, les ateliers seront ouverts et là encore l'ouvrier trouvera un salaire assuré et avec lui l'aisance. Cette diversité d'occupations relèvera à la fois l'intelligence et la dignité de la population rurale et la fixera pour toujours à la campagne.

Tel est le résultat que nous attendons des industries agricoles, résultat qui s'est déjà manifesté, là où on a compris leur importance. La distillation de la betterave en France a opéré presque une révolution depuis quelques années. La Belgique et l'Angleterre l'adoptent avec succès, et nous ne doutons pas un instant qu'elle ne soit appelée à rendre de grands services à l'Agriculture.

La betterave qui est devenu la base de toute bonne agriculture, demande malheureusement des soins minutieux et une fumure considérable qui élèvent son prix de reviens, de manière à effrayer le cultivateur qui désire l'adopter.

Le cultivateur canadien ne comprend pas bien le profit qu'il peut y avoir à cultiver une racine qui demande tant de façons sans donner de bénéfice immédiat. Ces racines ne servent toujours bien qu'à nourrir le bétail.

Pourtant il n'hésiterait pas un instant à cultiver la betterave sur une assez grande échelle, s'il comprenait que les façons données aux betteraves, nettoient le sol d'une foule de mauvaises herbes, le pulvérisent et par cela même augmentent énormément les récoltes qui suivent. Après betteraves, un champ est dans le meilleur état possible pour produire du blé, de l'orge, etc. Et puis les betteraves que l'on récolte ne sont point sans valeur. En les donnant aux vaches laitières, on aura du lait pendant tout l'hiver, ou à peu près. Les animaux au printemps seront bien portants et en état de profiter des pâturages, les veaux seront d'une belle venue, et le cultivateur aura beaucoup de bon fumier. Certes, voilà un résultat qui peut bien décider quelques cultivateurs à faire un peu de betteraves, ne serait-ce qu'à titre d'essai.

Pour toutes ces raisons et il y en a encore d'autres, la betterave est aujourd'hui indispensable à toute

bonne culture (quand je dis la betterave j'entends toutes les plantes fourragères sarclées.) Ainsi M. Champonnais a-t-il rendu un service signalé au monde agricole en faisant de la distillation de la betterave une spéculation lucrative, à la portée de toutes les bourses. Aujourd'hui près de 3,000 tonnes de betteraves se distillent tous les jours au moyen de ses appareils, dépouillée de son sucre qui se transforme en eau-de-vie, la betterave perd seulement  $\frac{1}{4}$  de son poids et est au moins aussi bonne pour le bétail qu'avant l'opération. Conçoit-on bien tout l'avantage qu'il y aurait pour nous à nourrir le bétail pendant nos hivers si froids avec des betteraves cuites, sortant toutes chaudes des appareils. Quel moyen plus économique peut-on proposer pour réchauffer artificiellement nos animaux avec une nourriture préparée. Ainsi la betterave après avoir été soumise à la distillation serait pour nous d'une plus grande valeur qu'avant, et de plus on obtiendrait un produit en eau-de-vie assez considérable pour faire de la distillation une industrie spéciale.

Nous pourrions ici donner des détails sur la simplicité des appareils que tout ouvrier peut conduire, sur les rendements obtenus en eau-de-vie pour 1000 lbs de betteraves, etc. Mais nous croyons en avoir assez dit—c'est une idée que nous soumettons au public agricole et que nous avons hâte de voir exécutée.

Ici encore l'initiative du gouvernement pourrait donner l'impulsion bien mieux que tout citoyen qui ne peut marcher que lentement. Une école d'agriculture, la première à adopter toutes les innovations ayant chance de succès dans le pays, serait certainement le moyen le plus prompt et le plus sûr de faire avancer chez nous le progrès agricole.

Cette initiative *Napoléon III* l'a comprise aussi, que fait-il : Pendant ses voyages en Angleterre et en Alle-

magne ; l'Empereur examiné avec le plus vif intérêt et visite dans les détails, les plus belles fermes du Prince Albert à Osborne et à Windsor ; il admire les domaines dans lesquels le roi de Wurtemberg a obtenu de si grands progrès au double point de vue de l'agriculture et de l'amélioration des animaux des espèces chevalines, bovines et ovines.

Depuis cette époque l'Empereur créa la ferme de Fouilleuse près de St. Cloud, on y voit déjà des irrigations, du drainage ; des étables nouvellement construites, peuplées d'un des plus magnifiques troupeaux qui aient jamais été importé d'Angleterre. Le lendemain de l'arrivée de ces deux troupeaux l'Empereur et l'Impératrice se rendaient à Fouilleuse et l'examinaient avec un vif intérêt.

A Versailles une laiterie considérable est en voie de formation. Dans le parc de St. Germain la ferme de Montaigné va être directement exploitée par la liste civile. A Senart, une ferme de 600 arpents affermée jusqu'ici sera désormais administrée par la liste civile impériale. En Champagne, autour du camp de Chalons, 12 fermes viennent d'être créées. Dans les Landes, l'Empereur a acheté 30,000 arpents de terre qu'il va exploiter.

"Tel est le noble exemple que donne en ce moment le plus grand homme de ce siècle. L'influence que peut exercer l'agriculture dans l'économie d'une nation ne pouvait échapper à celui qui a dit que "de son amélioration ou de son déclin dépendait la prospérité ou la décadence des peuples."

J. PERRAULT.

## DE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

DANS NOS AFFAIRES AGRICOLES.

—SUITE ET FIN.—

FERMES EXPÉRIMENTALES.

Nous avons dit dans notre dernier numéro comment nous comprenions l'organisation de ces établissements, il nous reste à donner approximativement l'estimation des dépenses que nécessiterait leur création, à dire qui fournira les capitaux et enfin à préciser de quelle autorité devrait relever leurs directeurs.

*Estimation des frais d'établissement d'une Ferme Expérimentale avec haras et pépinières.*

	£
Pour l'entretien du nombreux bétail de cette institution, pour les pépinières et la culture de la ferme modèle, il faut un terrain d'au moins neuf cents arpents (1) que l'on peut évaluer à £12,000 ci.....	12000
Les bâtiments ne pourraient pas coûter moins de.....	3900
Car on doit bien se rappeler qu'il y a trois établissements dans un seul.	
Les clôtures et l'assainissement de première nécessité coûteraient au moins.....	300
Les semences et les frais de culture de première année coûteraient bien.....	500
Estimons les instruments aratoires et le matériel de culture à.....	400
La ferme modèle aurait besoin de 10 chevaux et la pépinière en demanderait deux, soit 12 à £30.....	360
Donnons à cette première section 10 vaches du pays pour commencer à £10.....	100

(1) L'établissement de Grignon qui n'est qu'une ferme modèle possède 1,400 arpents.

Le haras se composerait de 8 chevaux canadiens à £100.	800
De 24 juments canadiennes à £30.....	720
De 5 taureaux importés (y compris les pertes).....	500
De 25 vaches do .....	1500
De moutons, pores et volailles.	300
Le matériel en instruments, harnais, etc., pour le haras et le dépôt coûterait bien...	150
Si l'on ajoute le paiement du directeur des sous-chef et de tout le personnel pour la première année soit .....	2000
Et pour les frais imprévus....	900

On obtient un chiffre total de £24,430

Cette somme pourrait paraître exagérée si nous n'avions donné un détail très approximatif des besoins de chaque section de notre établissement. Dans ce pays à petite culture on n'a qu'une idée très imparfaite de ce que coûtent à établir les grandes fermes d'Europe. Nos fermiers canadiens seraient encore bien plus surpris s'ils visitaient certains établissements publics tels que le haras du *pin* dont la valeur est de plusieurs millions et où l'on peut voir des chevaux étalons ayant coûté trois ou quatre mille louis.

La ferme de Grignon dont nous avons parlé déjà a coûté plus de 40 mille louis et elle n'a cependant pas pour la France l'importance qu'aurait pour le Canada un établissement du genre de ceux que nous proposons. Aujourd'hui Grignon donne des bénéfices considérables et nous n'hésitons pas à assurer que nos haras et nos fermes expérimentales après la troisième année paieraient largement l'intérêt des capitaux qui leur auraient été consacrés.

Maintenant qui fournira les fonds : *that is the question.*

Le 10 juin dernier notre législature a rendu une loi dont l'article XV contient ce qui suit : " il sera

du devoir de la chambre (le bureau d'Agriculture) de prendre des mesures avec l'approbation du ministre de l'Agriculture pour se procurer et mettre en opération une ferme modèle ou expérimentale ou des fermes modèles et expérimentales dans leurs sections respectives ; de les diriger et de les conduire ; de prendre des mesures pour faire venir des pays étrangers des animaux de races nouvelles et perfectionnées, de nouvelles variétés de grains et de semences, légumes et autres produits agricoles, des nouveaux instruments d'Agriculture perfectionnés et autres machines propres à faciliter les opérations agricoles ; et constater la qualité, la valeur et l'utilité de tels animaux, grains, semences, légumes ou autres produits, instruments ou machines, et généralement employer tous les moyens dont ils pourront disposer pour améliorer l'Agriculture du pays."

Comme on le voit par ce qui précède nous ne sommes pas seul à demander la création de fermes expérimentales et l'importation des races nouvelles, nos législateurs en ont aussi compris tout le besoin, toute l'importance. Mais en cela, comme en toutes choses, pour avoir voulu appliquer aux canadiens le système du laisser faire du gouvernement anglais, on n'a rien fait, on n'a rien obtenu.

Si une pareille loi eût été rendue, si un pareil vœu eût été émis par le parlement anglais, il ne se fut pas passé huit jours sans qu'un établissement de ce genre eût été créé, il se fut, peut-être même trouvé dans le sein de la chambre, comme en bien d'autres circonstances, plus de souscripteurs qu'il n'en eût fallu pour l'accomplissement de cette grande œuvre nationale. Mais si l'on eût dit à MM. les représentants canadiens qui ont eu l'honneur de voter cette excellente loi et d'émettre ce vœu patriotique, vous recomman-

dez au Bureau d'Agriculture de fonder deux établissements agricoles dont les frais vont s'élever pour Québec et Montréal à 48 ou 50 mille louis, et bien chacun de vous va souscrire pour mille piastres, on n'aurait peut-être pas eu deux voix en faveur du projet de loi.

Qui paiera donc ? est-ce le bureau, sont-ce les sociétés, les associations agricoles, nos gentils fermiers ? mais tout ce monde-là, vous le savez bien, à mille peines à soutenir un pauvre journal d'Agriculture qui ne coûte qu'un demi-dollar par an pour 12 numéros, et vous voudriez que spontanément il vous mit entre les mains un capital de 48,000 louis ! qui paiera donc pour que votre loi ne soit pas un coup de bâton dans l'eau ? il me semble voir tous les yeux tournés vers la caisse du gouvernement. Oui, en Canada, il n'y a que le gouvernement qui puisse fonder quelque chose de grand et de durable, parceque lui seul dispose de ressources importantes ou peut s'en créer.

Que l'on ne vienne pas nous dire que le gouvernement canadien n'a pas de fonds disponibles, il sait bien en trouver pour des dépenses moins utiles ; et nous sommes convaincus que 48,000 ne l'éstrairont pas quand il s'agira de conserver, d'améliorer ou modifier nos races d'animaux domestiques, d'introduire des cultures inconnues jusqu'à ce jour, de créer des matières d'exportation, en un mot d'enrichir le pays. Nos législateurs savent trop bien que l'Agriculture rend toujours à un gouvernement au centuple de ce qu'il lui prête ; ils sont trop bons économistes, et trop sincères pour ne pas exécuter un projet qui pourrait passer pour ridicule ou pour un leurre de l'opinion publique si ce grand article XV de la loi précitée n'était suivi d'un vote de capitaux, qui veut la fin, veut les moyens.



De quelle autorité relèveront les chefs de ces deux institutions ? Ce serait une imprudence, nous n'hésitions pas à le dire, de confier l'organisation de ces établissements à telle ou telle société ou association agricole, parce que nous savons par expérience tout ce qu'il y a de mésintelligence, de tracasseries d'oppositions systématiques dans leur sein. M. X. voudra que l'on introduise la race Durham, M. C. voudra la race Devon ; M. K. ne connaîtra ni Pune ni Pautre et sera de l'opinion du préopinant ; un tel voudra des croisements, tel autre n'en voudra pas : celui-ci voudra lésiner avec les directeurs, celui-là voudra les traiter libéralement ; chacun voudra gérer et contrôler l'établissement à sa manière, et y mettre du sien. Les pauvres directeurs seront ballotés, tracassés, blâmés, critiqués par tous ces faiseurs et ne pourront eux-mêmes rien faire de bon, de bien, de durable.

Que l'on donne, si l'on veut, au bureau d'agriculture, une mission de surveillance et d'inspection, mais que le directeur de chaque établissement ne relève que du ministre de l'agriculture, seul : qu'il sache qu'il ne sera point entravé dans ses travaux et que son autorité est à la hauteur de ses capacités. Si l'unité de commandement et l'ensemble d'exécution sont nécessaires dans une année elles sont indispensables dans une ferme. Malheur au fermier de qui l'on dit : Chez lui tout le monde est maître.

#### DES PUBLICATIONS AGRICOLES.

Nos deux établissements agricoles publieraient chaque année le compte rendu ou annales de leurs travaux. Ils ne produiraient pas tout le bien que l'on est en droit d'en attendre s'ils ne faisaient connaître au public les résultats bons ou mauvais de leurs expériences et de leurs diverses opérations, avec les réflexions nécessaires pour conseiller ce qui est

bon et détourner les cultivateurs des entreprises douteuses et sans profit. Cette publication serait faite par l'administration des fermes expérimentales et serait répandue *gratuité* par les soins et aux frais des diverses sociétés d'agriculture.

Nous ne voudrions pas que les publications agricoles, dans un pays où les fermiers ont tant besoin d'être éclairés, fussent bornées aux annales dont nous venons de parler. Il faut encore au public un journal mensuel dans lequel chaque agriculteur puisse trouver place pour faire connaître ses observations particulières lorsqu'elles sont d'un intérêt général : un journal indépendant qui suive lui-même pas à pas les travaux des fermes expérimentales et les critique ou les approuve selon son bon plaisir. MM. les directeurs de ces établissements maîtres absolus dans leurs travaux auraient de cette manière à subir le contrôle de l'opinion publique, qui vaudrait beaucoup à la prospérité des entreprises nationales. Nous ne sommes pas de ces hommes disposés à trouver tout parfait, et toujours prêts à encenser l'autorité dans tous ses actes et dans toutes ses personifications. Nous ne sommes pas plus charitables pour les individus parce que nous avons vécu dans le pays de la critique. Si la France tient le premier rang parmi les nations pour les arts, les sciences, la littérature et pour son organisation civile et militaire, elle le doit à la critique toujours menaçante, toujours infatigable, quelque fois injuste, il est vrai, de ses pamphlétaires. La France ne souffre pas de médiocrités elle ne reconnaît que les talents hors lignes et rarement elle les flatte. Aussi parce que les louanges n'y sont pas banales, un seul mot d'approbation tombé de sa bouche suffit pour couronner de gloire les efforts et les travaux de ses enfants.

Nous voulons donc critiquer tout

ce qui se fera, mais aussi nous ne nous plaindrons pas de la critique que l'on pourra faire de nos idées parce que, nous l'avons dit déjà, nous n'avons nullement la prétention d'être infaillible dans nos jugements.

Nous en avons assez dit pour donner une idée de quel esprit doit être animé le journal de l'agriculture.

Cette publication serait placée sous le patronage du bureau qui en paierait les frais et le répandrait *gratuit* dans tout le pays par l'entremise des sociétés d'agriculture.

Chaque No. de ce journal contiendrait quatre gravures artistement faites représentant les sujets dont il serait parlé dans ses colonnes. Il est indispensable de frapper les yeux du lecteur tout aussi bien que ses oreilles.

On rendrait du reste ce journal digne d'aller de front avec les excellentes publications de ce genre qui paraissent en Angleterre, en France et aux Etats-Unis.

Si notre *Journal de l'Agriculteur* est souvent mal rédigé, négligemment édité, peu répandu et peu lu, c'est tout simplement parcequ'il est mal payé. M. le rédacteur en chef ne reçoit pas assez pour payer son encre et ses plumes et les imprimeurs pas assez pour couvrir les frais du papier. Pourquoi? parceque les fondateurs de cette publication n'ont pas compris que les agriculteurs Franco-Canadiens n'étant pas Anglais on ne peut attendre d'eux ce que l'on peut attendre des Anglais.

L'Anglais sait lire et aime la lecture; le Canadien ne l'aime pas parceque son éducation ne lui en a pas fait comprendre le besoin. Il

hasardera volontiers trente piastres dans un pari de courses et craindra de donner un demi dollar pour l'abonnement du *Journal de l'Agriculteur*.

Il faut reconnaître cependant que cet état de choses tend à disparaître. La jeunesse reçoit aujourd'hui une instruction qui a été refusée à la génération actuellement virile, et pourra plus tard profiter des publications de l'époque. Mais il faut dès aujourd'hui combattre en elle un préjugé fortement enraciné chez nos fermiers, c'est qu'on n'a rien à apprendre en fait de culture dans les écoles et dans les journaux. Nous voulons en conséquence que l'on répande dans les écoles le *Journal de l'Agriculteur* et quelques livres méthodiques et élémentaires; que l'on apprenne aux enfants des agriculteurs que l'agriculture est bien une science et une science très-positive et qu'il est nécessaire d'en étudier les règles et les exceptions, les axiomes et les propositions douteuses dans les livres et spécialement dans les journaux destinés à redresser les erreurs, à diriger le progrès, à modérer l'enthousiasme, à calculer les profits, à prévenir les pertes etc. De l'école le journal passera au foyer du père de famille et l'enfant lui en fera la lecture.

Mais pour que cette publication se répande, il faut ôter tout prétexte de ne pas la recevoir. Il faut la donner, qui paiera? le gouvernement et nous demandons qu'il paie largement.

#### DES CHEMINS VICINAUX OU DE MUNICIPALITÉS.

Sous le titre de chronique agricole nous avons parlé dans le No. de novembre dernier du mauvais état de nos chemins et nous avons indiqué un moyen sûr de les réparer et de les entretenir sans grever les fermiers de charges nouvelles, mais seulement en utilisant leurs bras d'une manière plus intelligente qu'ils ne le font eux-mêmes.

\* Nous ne pouvons laisser passer l'occasion de dire que malgré que MM. de Montigny, imprimeurs perdent beaucoup sur l'impression de notre journal ils n'ont jamais cessé d'apporter à cette publication un soin et un intérêt digne d'être mieux rétribués.

Nous n'ajouterons rien à ces observations si ce n'est que nous demandons qu'il soit créé une administration spéciale à cet effet composée d'un grand voyer dans chaque district et d'un ou plusieurs voyers par comté faisant fonctions d'ingénieurs ; plus, d'un inspecteur par district pour contrôler les travaux des agents voyers et entendre les réclamations des fermiers, des paroisses et autres ayant cause.

Cette petite administration serait attachée au ministère de l'Agriculture qui en commanderait tout le personnel.

#### DE L'ASSAINISSEMENT ET DES COURS D'EAU.

Rien n'entrave plus le progrès et la marche des affaires que les lenteurs et les difficultés judiciaires. Une justice un peu plus expéditive et moins coûteuse nous serait bien nécessaire, et en matières agricoles notamment. Il serait trop long d'énumérer toutes les difficultés, toutes les lenteurs, toutes les pertes de temps que l'on a à subir et tout l'argent qu'il faut dépenser pour arriver à faire ouvrir un cours d'eau ; aussi le plus souvent les pauvres cultivateurs préfèrent-ils souffrir le ravage des eaux que d'entreprendre une paucelle besogne.

Pourquoi ne donnerait-on pas à l'administration des chemins le pouvoir de trancher toutes difficultés en ce cas, et de décider en dernier ressort toutes les questions qui peuvent se rattacher à une affaire de ce genre là. Notre agriculture y gagnerait beaucoup.

#### DE LA PROTECTION A ACCORDER A NOS PRODUITS AGRICOLES ET MANUFACTURES

Nous ne sommes pas assez versés dans la connaissance des rapports commerciaux qui existent entre nous et nos voisins et l'Angleterre pour discuter le degré de protection que le gouvernement canadien devrait ac-

order aux produits agricoles et manufacturés du pays. Nous ne ferons qu'appeler sur ce sujet l'attention de nos législateurs en leur faisant observer que quelque mesure que l'on prenne pour faire progresser le pays et notre agriculture en particulier on n'arrivera jamais à aucun résultat satisfaisant si l'on n'accorde pas à nos produits une sage et juste protection et si l'on ne prend pas pour mesure dans nos douanes les besoins de notre agriculture et de nos industries manufacturières plutôt que les intérêts de telle ou telle fraction influente de la population commerciale.

#### DE LA LONGUEUR DES BEAUX A FERME.

En Europe, aussi bien en France qu'en Angleterre la durée des beaux à fermes est d'au moins neuf et le plus souvent de quinze, vingt, vingt-cinq ans. Les propriétaires ont compris qu'il était impossible à un fermier laborieux et intelligent d'améliorer son sol et d'établir complètement un système de culture lucrative en moins de quatre ou cinq ans et que pour cela il devait faire des dépenses dans lesquelles il ne pourrait rentrer qu'après un certain nombre d'années. Aussi n'hésitent-ils pas à accorder des beaux à longs termes. En Canada il en est tout autrement. Les beaux ne sont le plus souvent que de trois à cinq ans. Aussi qu'arrive-t-il ? les fermiers ne s'attachent à faire aucune amélioration ; ils ruinent au contraire le sol pour en tirer le plus de bénéfice possible sans dépense, et tout le pays en souffre.

Nous appelons l'attention de nos législateurs sur ce point. Peut-être serait-il convenable de passer une loi pour contraindre les propriétaires à n'affermir leurs terres pour un terme pas moins de neuf ans.

L'émigration se fixerait peut-être davantage chez nous si elle y trouvait cet avantage. Ou tout au moins nous n'aurions pas à déplorer ce déplacement continuel de nos pauvres

fermiers qui finissent par quitter le pays, pour aller aux Etats. Tel qui va dans l'ouest à l'aventure n'aurait peut-être jamais quitté le Canada s'il eût eu encore cinq à six ans à passer dans sa ferme. En devenant vieux on devient casanier.

DE NOTRE ADMINISTRATION AGRICOLE.

Notre administration agricole est parfaite quant à son organisation.

Un ministre concentrant dans ses mains tous les pouvoirs nécessaires pour faire mouvoir tous les fils administratifs et diriger le mouvement.

Une chambre d'agriculture servant d'intermédiaire entre le ministre et les sociétés chargée de contrôler les opérations de ces corporations.

Enfin, ces sociétés, dernier échelon de la hiérarchie administrative, chargées d'étudier, dans leur circonscription respective, les divers besoins du pays et d'encourager les efforts et les travaux des cultivateurs.

On ne pouvait imaginer un meilleur système administratif; il ne s'agit plus maintenant que d'en faire fonctionner le mécanisme.

Nous ne pensons pas que ni ministre, ni bureau, ni sociétés n'aient la prétention d'avoir encore rien fait de grand, et de durable. Et d'ailleurs que pouvaient-ils faire? Le parlement ne leur ayant taillé aucune besogne et n'ayant jusqu'aujourd'hui voté aucune allocation même pour réaliser les vœux émis dans l'art. XV de la loi précitée.

Jusqu'à présent notre ministre d'agriculture n'a eu pour toute occupation qu'à prendre dans les coffres publics l'argent alloué pour l'encouragement de l'agriculture et à l'adresser au bureau. Le bureau n'a fait lui-même autre chose que de prendre cet argent et de la répartir entre les diverses sociétés de comté. Enfin ces sociétés ont fait leurs expositions à la suite desquelles l'argent du gouvernement n'a pas toujours été donné

au mérite et aux succès dignes d'être encouragés.

Pour justifier son titre de directeur des statistiques, Monsieur le ministre a bien encore fait prendre des renseignements sur les produits du pays et adresser des questions aux sociétés d'agriculture sur les moyens de *promouvoir* le progrès agricole; mais tout cela n'a rien produit et nous ne voyons pas que M. le Ministre se dispose à mettre devant le parlement et à proposer un projet de loi quelconque.

C'est donc au parlement à prendre des mesures pour que toute son administration agricole ne ressemble pas à une armée continuellement au port d'armes.

Que le parlement crée une petite administration pour régir les forêts publiques et surveiller les forêts privées dont nous avons demandé la conservation. Qu'il crée en outre une administration des chemins et cours d'eau. Si nous joignons à ces deux administrations celles des statistiques et des fermes expérimentales, le ministère de l'agriculture qui en aura la direction deviendra réellement un département utile. Jusque là nous le considérons comme une sinécure, comme un sujet de dépenses sans profit.

Donnez au bureau de l'agriculture l'inspection des fermes expérimentales et le contrôle de leur comptabilité.

Imposez-lui la tâche très-importante de faire faire dans ces établissements et de surveiller toutes les expériences jugées utiles et approuvées par le ministre.

Fournissez-lui les moyens de faire inspecter les diverses parties de la province et d'aller puiser sur les lieux *oculis et oribus* tous les renseignements utiles que l'on ne pourra jamais se procurer exactement si l'on a recours aux déclarations des fermiers et à leur jugement.

Mettez à sa disposition les fonds nécessaires pour encourager les publications agricoles et les répandre gratis dans les campagnes.

Donnez-lui assez d'autorité pour prescrire aux sociétés le mode d'action qu'elles doivent adopter et quels produits elles doivent encourager; et que le bureau puisse envoyer sur les lieux quelques personnes intelligentes pour voir comment les exhibitions se passent et pour conseiller et diriger le comité inspecteur dans ses opérations.

Que monsieur le ministre prescrive aux sociétés de ne désigner pour être membres du bureau que des hommes compétens, c'est-à-dire bons agronomes et ayant fait leurs preuves.

Que ce bureau d'hommes compétens et bons juges en la matière, soit chargé de se réunir au moins une fois par mois et de discuter toutes les grandes questions d'économie agricole et politico-rurales dans le genre de celles que nous venons de traiter, d'en adresser des rapports au ministre et de prendre l'initiative auprès du parlement pour proposer des lois ou des amendements aux lois déjà existantes.

Que cette chambre conformément aux vœux de la loi dont nous avons parlé, reçoive une allocation suffisante pour établir une bibliothèque agricole et un musée.

Qu'elle ouvre un cours public d'économie agricole et politico-rurale qui aurait pour objet de convertir à l'agriculture les jeunes hommes et tous les propriétaires en général qui s'endorment dans l'oisiveté au sein des villes et de leur enseigner à grands traits les principes de la science, et l'aménagement d'une ferme.

Bref qu'on lui impose à cette chambre d'hommes dévoués, désintéressés, infatigables autant de travaux que l'on est en droit d'en attendre des meilleurs citoyens de l'état,

alors on sera fier et heureux d'en faire partie.

Et enfin comme conséquence de tout ce qui précède, nos sociétés bien dirigées et bien surveillées feront beaucoup de bien et ne gaspilleront plus en pure perte l'argent du gouvernement.

#### RÉCAPITULATION.

Nous croyons devoir resumer notre travail en une série de questions que nous nous permettons de poser aux sociétés d'agriculture, au parlement, à la presse et au public en général. La manière dont nous les avons traitées peut être défectueuse mais l'urgence de leur solution ne sera contestée de personne.

1o L'intervention du gouvernement, telle qu'elle a été comprise jusqu'à ce jour, suffit-elle à l'avancement de l'agriculture dans le Bas-Canada?

2o Le déboisement, tel qu'il est pratiqué actuellement, est-il oui ou non préjudiciable au pays?

3o Les plantations sont elles nécessaires et doivent-elles être imposées aux cultivateurs?

4o Le gouvernement doit-il prendre des mesures pour la conservation de la race chevaline canadienne et le remplacement des autres races par de meilleures? par conséquent un haras et dépôts seraient-ils nécessaires.

5o Serait-il utile d'établir deux fermes modèles expérimentales, une à Québec et l'autre Montréal.

6o Qui fournira les fonds pour leur exécution ainsi que pour les haras?

7o Quel serait le meilleur plan pour l'établissement de ces deux institutions.

8o Que faudrait-il faire pour améliorer les publications agricoles, les répandre, les faire accepter et lire. Quels ouvrages doivent être publiés.

90 nos chemins sont-ils bien entretenus, le mode employé pour leurs réparations est-il convenable, la loi actuelle est-elle suffisante pour obtenir des réparations bien entendues? une petite administration des chemins serait-elle utile?

10 Sous la loi actuelle est-il fait de faire ouvrir un cours d'eau, n'y a-t-il pas beaucoup de tems et d'argent à dépenser avant d'arriver à amener tous les intéressés à travailler à cette œuvre d'assainissement? quel serait le meilleur moyen de trancher sans frais et sans retard toutes les difficultés?

110 Nos produits agricoles et manufacturés ont-ils besoin de protection.

120 La durée de nos baux à loyer n'est-elle pas généralement, trop courte. Serait-il bon de passer une loi pour fixer le minimum de leur durée?

130 Notre administration agricole est-elle bonne?

140. Ses travaux sont-ils suffisants?

150 Serait-il bon d'attacher au ministère de l'agriculture l'administration de la conservation des forêts, celle des chemins, celle des fermes expérimentales en même temps que celle des statistiques.

160 Enfin les travaux que nous voulons voir imposer au bureau d'agriculture et que nous venons d'énumérer plus haut sont-ils d'une utilité réelle et doivent-ils être décrétés par le parlement?

Telles sont, chers lecteurs, les questions les plus importantes que vous devez désirer résoudre actuellement dans notre intérêt commun, puissent-elles bientôt recevoir une solution satisfaisante.

J. M. F. OSSAYE.

## Patates.

Comme nous sommes sur le point de planter les patates, nous croyons à propos d'en dire un mot. Quelques-uns les plantent dans des sillons, de la manière ordinaire, d'autres les mettent tout simplement sur la terre et mettent dessus une couche de terre de cinq à six pouces.— On nous a dit que cette dernière manière avait très bien réussi et que les patates n'avaient pas pourri.— Il y a quelques années un cultivateur nous disait qu'il avait soin d'essuyer ses patates pour la semence, et de les mettre dans un lieu chaud, au lieu de les mettre dans une cave, où elles restent humides tout l'hiver. Ceci nous semble très raisonnable; si nous prenons des patates à moitié germées pour les mettre dans la terre humide, il est bien naturel qu'elles pourrissent avant d'avoir atteint leur grosseur. Quelquefois il arrive que nous n'avons pas de place pour les garder ailleurs que dans la cave; alors mettons les dans un caveau fait de la manière suivante:— On fait une fosse de vingt pieds de longueur, de cinq pieds de largeur et d'un pied de profondeur. Cette fosse contiendra environ deux cents minots de patates, quantité suffisante, car elles pourraient se gâter. On met des planches de chaque côté et dans le fond; on couvre les patates avec environ un pied d'épaisseur de paille, et, on recouvre le tout de terre. On laisse des jours dans le haut pour laisser entrer l'air, et achever de sécher les patates, qui auront été laissées deux jours sur le champ après l'arrachage. Aussitôt que les gelées commencent, on ferme les ouvertures des bouts avec de la paille et de la terre comme ci-dessus. Dans le printemps les patates sont saines et ont conservé leur goût. C'est une chose bien facile à faire et peu coûteuse.

T. C.

## CORRESPONDANCES.

A M. l'Éditeur du *Journal de l'Agriculteur*.

Je vois souvent, Monsieur, dans votre intéressant journal des articles indiquant les soins que l'on doit donner aux animaux et particulièrement aux vaches laitières. Vous avez aussi parfaitement indiqué les bénéfices qu'on peut retirer, même de nos vaches canadiennes en les nourrissant bien. Voulez-vous me permettre de venir corroborer vos assertions en vous indiquant par expérience combien les soins influent sur la production du beurre et du lait ?

J'ai une petite vache canadienne qui nous a donné dans le cours de l'année dernière 138½ lbs de beurre. Ce qui me fait vous adresser cette constatation, c'est que plusieurs de mes voisins trouvent que c'est beaucoup. Peut-être, trouverez-vous, que c'est peu, mais je vous dirai aussi que les soins que j'ai eu d'elle ne sont pas, tant s'en fait, aussi minutieux que ceux que vous avez remarqués et indiqués comme étant donnés à leurs vaches par les fermiers qui élèvent pour le commerce.

Peut-être même les années antérieures m'ont-elles donné le même résultat ou à peu près, mais nous n'avons pas pris la peine de le compter.

Voici comment je soigne ma vache : lorsqu'elle a mis bas, je lui donne deux boîtes de grains moulu environ trois pintes de moulu chaque. L'an dernier, elle a vêlé le 21 février j'ai suivi le régime ci-dessus jusqu'au moment où elle a été mise au pâturage, alors, je ne lui ai plus donné qu'une boîte de moulu pendant 15 à 20 jours après lesquels j'en ai discontinué l'usage jusqu'au 29 octobre environ. Elle avait en remplace-

ment, pendant ce temps des fèves ou feuilles de betteraves et des faves de carottes. A cette époque et rentrée à l'étable, je lui ai donné une boîte de son de blé pendant tout le temps où elle a conservé son lait ; puis des betteraves et des carottes dans la proportion de 3 pintes environ par jour.

Il y a plusieurs années que je suis cette méthode et je trouve enfin de compte qu'elle n'est pas bien coûteuse et que l'on en retire un assez bon profit.—Je dois vous dire que nos vaches ne sortent pas de l'étable durant l'hiver ; que je n'ai que cette vache là, et que mon fermier, qui a soin de tous les animaux de la ferme, n'est pas obligé de soigner la mienne mieux que les autres. Leur nourriture se compose de paille ou on leur donne à peu près une botte de foin par 4 ou 5 bien répartie. Elles ont en récompense de l'eau à discrétion le jour et la nuit.

Je vous dirai de plus que j'aime le lait, que je ne m'en prive point, que mon repas du soir est presque toujours composé de lait et qu'il s'en consomme encore pour l'usage de ma maison.

Voici les rendements en beurre, tels que nous les avons eus :

1857. Février (du 4) et Mars	24 livres
Avril .....	19 "
Mai .....	17 "
Juin .....	19 "
Juillet .....	13 "
Août .....	9½ "
Septembre.....	11 "
Octobre.....	10½ "
Novembre .....	9½ "
Décembre.....	4 "
1858. Janvier.....	21 "

Total..... 138½ livres.

Le lait écrémé et le petit lait m'ont servi ; j'ai nourri deux porcs de mars à juillet avec ces résidus auxquels, bien entendu j'ai ajouté du

grain moulu et je les ai vendus un pen plus de 60 piastres.

Je suis, Monsieur,  
votre obéissant serviteur,

A. C. CHOLET.

Juge de Paix à Rigaud  
Comté de Vautreuil.

NOTE DU RÉDACTEUR.—Nous insérons avec plaisir la correspondance de M. Cholet, non pas tant seulement pour ce qu'elle peut contenir de bon et d'utile que pour prouver à nos souscripteurs que nous désirons les voir prendre l'habitude de nous envoyer leurs observations et leurs remarques : notre Journal est une tribune à laquelle tout le monde a le droit de monter quand il a quelque chose de remarquable et de neuf à communiquer au pays. Cependant nous ne promettons pas d'insérer tous ce qui pourrait nous être adressé. Nous cessons d'être un journal sérieux et didactique. Nous nous réserverons même le droit de critique et de commentaire et pour preuve nous demandons à M. Cholet la permission d'en user avec lui.

Nous eussions désiré que M. Cholet nous dit l'âge de sa vache, sa qualification comme vache laitière d'après le système de Guénon universellement adopté aujourd'hui en Europe ; l'époque de la gestation où elle perd son lait,—si elle le perd. La quantité de celui-ci chaque jour ou chaque mois. Sa richesse mesurée au galactomètre ; le coût total de la nourriture de l'animal et le produit total du lait, du beurre, du veau et du fumier afin de savoir au juste le bénéfice fait par M. Cholet.

Quand MM. les cultivateurs voudront bien nous honorer de leurs correspondances nous les prions de vouloir bien ne négliger aucuns des renseignements qui peuvent et doivent assurer à leur travail un cachet d'in-

dubitable certitude, de méthode de rationalité.

C'est en observant scrupuleusement ces conditions dans la rédaction de leurs notes et de leurs mémoires que nous arriverons à avoir des résultats pratiques et sérieux, et plus tard d'importantes et instructives annales d'agriculture.

Nous espérons que nos remarques seront prises en bonne part et nous vaudront quelques bons mémoires pour nos numéros à venir.

### MANIERE DE SEMER LE BLE-D'INDE :

AU SILLON.

Il faut préparer la terre en y charroyant le fumier avant de la labourer. Le fumier doit avoir chauffé en hiver ou au printemps et ne doit pas être mis sur la terre beaucoup avant de la labourer parce qu'il se détériore par l'évaporation et les petits vers qui s'y forment et en enlèvent la substance et parviennent à une grosseur telle qu'ils s'attaquent au Bled-Inde qu'ils mangent dans la terre ; après avoir étendu le fumier sur la terre il faut faire un moyen labour qui doit être hersé de manière à rendre la terre bien mouvante. Si la terre a été labourée l'automne précédent, il faut la bien herser avant d'y mettre le fumier. On fait ensuite des sillons de trois pieds de distance avec la charrue, ce dernier procédé renferme le fumier, réchauffe le sol qui est propre à la prompte croissance du Bled-d'Inde. Quand les sillons sont ainsi faits, un homme muni d'une pioche et d'un sac fait la fosse sur le sommet des sillons de trois pouces de profondeur, sème le Bled-Inde et le recouvre d'environ un pouce et demi à deux pouces de terre légère. Le Bled-d'Inde avant d'être mis dans la terre doit être trempé dans de l'eau bien chaude et roulé dans du plâtre pulvérisé environ une demi-journée. Il faut avoir



soin de ne choisir que du Bled-Inde clair qui n'a pas chauffé. Aussitôt que le Bled-Inde est levé, il faut remuer la terre au pied en le détarrant, et faire un mélange de plâtre et de cendre que l'on met au pied. Aussitôt que les mauvaises herbes apparaissent on doit passer la herse à sillon en allant et venant entre les sillons, ensuite la charrue à deux oreilles, ce procédé a l'avantage de ménager le temps de telle manière qu'un homme peut cultiver autant d'arpens de Bled-Inde que quatre avec le procédé généralement adopté. Un arpent de Bled-Inde cultivé d'après la méthode ci-dessus décrite produit année commune vingt minots et quinze charges de citrouilles.

M. le Rédacteur dans le but d'être utile à mes compatriotes j'ai cru devoir publier dans votre intéressant journal, la méthode de culture ci-dessus énoncée méthode que j'ai suivie depuis quelques années et que je crois devoir recommander.

ANTOINE CASAVANT.

St. Dominique, 12 Février, 1825.

### Le Sarrasin

POUVANT REMPLACER UNE CULTURE SARCELÉE  
DANS UN ASSOLEMENT.

Tout le monde reconnaît l'importance des assolemens, dont l'effet est tout à la fois d'obtenir de la terre les plus forts produits possibles et de la ménager par une succession de cultures bien entendues. Or il ne peut exister de bon système d'assolement s'il n'entre au moins une culture sarcelée dans la rotation. De là naît une difficulté sérieuse pour le cultivateur canadien, soit parce que sa terre est trop épuisée pour permettre une culture sarcelée, soit parce que la main d'œuvre est trop chère en ce pays, soit enfin par ce que le cultivateur n'est pas pourvu de caves ou, de

caveaux assez spacieux pour y mettre ses racines. Bien des gens ignorent qu'on peut remplacer la culture sarcelée par une récolte de sarrasin, et c'est pourtant le cas. Car quel est l'effet d'une culture sarcelée par rapport au sol, si ce n'est de détruire les mauvaises herbes, et surtout celles à racines traçantes, tel que le chiendent. Or le sarrasin produit très bien cet effet, surtout si on le sème sur un double labour, l'un fait l'automne et l'autre au moment de semer le sarrasin. Pour ce dernier, on emploie avec avantage la houe à cheval. On peut encore semer du sarrasin plusieurs années de suite, jusqu'à ce qu'on ait complètement détruit les mauvaises herbes.

Dans un assolement, on place très bien le sarrasin après l'orge ou blé et avant une culture d'avoine, que le sarrasin, qui ne manque pas de lever mêlé avec la culture qui le suit, ne gêne nullement. On sème très bien aussi le trèfle et la fléole (mil) avec le sarrasin; seulement il faut avoir soin alors de semer le sarrasin beaucoup plus clair. Quand on a semé des graines de foin avec le sarrasin, il faut, si ce dernier vient à verser, ce qui détruirait le semis de foin, faucher le sarrasin en vert. Les bestiaux mangent très bien le sarrasin vert.

Mon expérience m'a montré que le meilleur temps pour semer le sarrasin dans le district de Montréal est, généralement du 16 au 25 de juin. Quand la pièce de terre qu'on sème est un peu étendue, il est bon de ne pas la semer tout d'une fois mais par parties, cette semence étant très précieuse et la chance d'avoir une récolte au moins moyenne étant ainsi plus grande.

## Des Labours.

“ Les labours, à écrit un homme justement célèbre, sont la principale et peut-être la seule source de la fécondité de la terre.” D'après ce principe, qu'on juge de leur importance. Le meilleur sol, mal labouré pendant plusieurs années de suite, s'appauvrit et finit par donner des récoltes bien inférieures à celles d'une terre médiocre convenablement labourée. Il existe des terres qui ne doivent sinon leur stérilité, du moins leur infécondité relative, qu'aux détestables charrues qu'on y emploie. Un bon labour remplace une fumure, et ferait souvent plus de bien à un arpent de terre que plusieurs charretées de fumier.

Ce fait qui peut paraître d'abord étrange, est pourtant des plus simples, sans doute l'effet mécanique de la charrue est de retourner la terre, c'est-à-dire de ramener à la superficie d'un champ la terre qui est située à une certaine profondeur, de la diviser, de l'émettre ; mais voyez quelles sont les conséquences de cette opération je ne veux mentionner qu'en passant la destruction des mauvaises herbes. Un labour a des effets plus précieux encore. Supposez que ce champ soit d'une nature homogène jusqu'à trois pieds de profondeur c'est-à-dire qu'en creusant à trois pieds vous trouviez une terre exactement pareille à celle de la surface ; supposez encore que le propriétaire fasse ouvrir un grand et large trou d'un pied et demi de profondeur ; au fond de ce trou il y aura encore un pied et demi de terre pareille à celle du reste du champ. Pensez-vous que, si après un seul labour, vousensemencez immédiatement ce trou, vous y obtiendriez une récolte de blé comparable à celle du reste du champ, toutes proportions gardées, bien entendu ? Non certes. Et pourquoi cela ? parce que la couche arable, pour devenir réellement fertile, a besoin d'être en contact immédiat avec l'air et le soleil.

L'une des parties constitutives de l'air, l'oxygène, joue un grand rôle dans la germination des plantes, dans leur accroissement ; outre l'oxygène, il y a une foule de gaz qui se combinent avec le sol et le mûrissent, selon l'expression pittoresque des cultivateurs. Plus vous remuez la terre, plus vous multipliez ses points de contact avec les agents atmosphériques, plus vous la saturez de principes fécondants. On peut juger après cela de la nécessité des labours, des labours bien faits surtout.

Non seulement ces derniers ont besoin d'être d'une profondeur convenable pour préparer aux plantes un lit d'une épaisseur suffisante, mais par eux le cultivateur doit progressivement augmenter l'épaisseur de ce lit en attaquant tous les ans la terre inerte qui repose sous la terre végétale. Quand je dis qu'il doit attaquer la terre inerte et la mélanger avec la couche végétale, remarquez bien que c'est progressivement, par doses presque insensibles, parce que, si la charrue ramenait brusquement à la surface du champ la terre infertile du dessous, cette terre, ne s'étant jamais trouvée en contact avec l'air et n'ayant pas eu le temps d'acquiescer des propriétés végétatives, serait incapable de produire avant plusieurs années des récoltes satisfaisantes ; en sorte que le champ de l'imprudent qui agirait ainsi se trouverait momentanément frappé de stérilité.

Il résulte de toutes ces observations que non seulement les labours émiettent la terre et la mettent en état de recevoir les semences qu'on lui confie, mais encore qu'ils y développent des principes fertilisants ; en ce sens un bon labour est une véritable fumure.

### Prairies.—Engrais.

La cendre et les os pulvérisés sont les meilleurs engrais pour les prairies; si le sol est graveleux il n'y a rien de mieux que d'y mettre une couche de marne. Elle doit être sèche, et mise en tas dans l'automne pour qu'elle se décompose, et qu'elle ne souffre pas des gelées de l'hiver. Si les cultivateurs savaient que 110 lbs. de cendre fournissent autant de phosphate que 507 lbs des fumiers les plus riches, ils ne vendraient plus leur cendre, et la mettraient sur leurs terres. Si l'on peut se procurer des os, qu'on en mêle quatre minots avec un minot de cendre, et ce mélange vaudra mieux que ces engrais seuls. Une terre qui ne produisait qu'un tonneau en a produit trois avec cet engrais. La bourbe et la cendre font aussi un bon mélange, dans la proportion de six ou huit minots pour une corde de bourbe. Si l'on emploie de la cendre éteinte, la proportion doit être de un de cendre dans trois de bourbe. Pour ce mélange il faut que la bourbe soit sèche, et mise en tas dans l'automne.

Pour les prairies de trèfle, le plâtre est à peu près le meilleur des engrais que l'on puisse appliquer à la surface. La cendre d'un acre de trèfle rouge ne contient pas moins de trois minots de gypse. Ceci fait voir que sa présence est nécessaire à la croissance du trèfle. Un minot ou deux par acre doublera souvent la récolte, et y ajoutera plus de vingt fois sa pesanteur. Quatre livres de gypse produiront une livre de nitrogène, et chaque livre de nitrogène augmente la récolte de cent livres; pourvu que la terre soit propre à la culture du trèfle et du plâtre.

La valeur de l'engrais dépend de la quantité de nitrogène qu'il contient; et le plâtre le retient et retient le gaz, qui autrement s'évapore et les plantes en souffrent. Le plâtre

ne constitue pas l'engrais, mais c'est un réceptacle qui retient l'engrais qui se forme par la décomposition de la matière animale et végétale.—*Ohio Farmer.*

### Variétés.

*Manière de rendre au beurre salé la qualité de beurre frais.*—Mettez quatre livres de beurre salé dans une baratte, avec quatre quarts de lait frais et une petite portion d'arnots; battez-les ensemble, et au bout d'une heure, retirez le beurre, et traitez-le comme s'il était frais, en le lavant et y ajoutant la quantité ordinaire de sel. C'est une singulière expérience. Le beurre gagne environ trois onces par livre, et est, à tous autres égards, égal au beurre frais. On l'améliorerait beaucoup par l'addition de deux ou trois onces de sucres fin, en poudre. Une baratte commune de terre remplira aussi bien l'objet qu'une de bois, et se trouvera par-tout.

*Bougies économiques.*—On fera fondre huit livres de cire blanche dans un vase long et étroit, et on y ajoutera deux livres de suif le plus pur. Le tout étant bien fondu et bien mêlé, on y plongera des chandelles de huit à la livre, que l'on en retirera au bout de quelques instans; elle se trouveront couvertes d'une couche de cire, d'une ligne d'épaisseur environ. On réitérera si la couche n'est pas assez forte, et on suspendra en suite les chandelles par les mèches, afin qu'elles séchent.

La chandelle une fois allumée, la cire se fondant beaucoup plus lentement que le suif, formera une espèce de rebord qui le contiendra et l'empêchera de couler. La chandelle sera d'ailleurs au-dehors, absolument semblable à la bougie.

— Voici une découverte due au hasard, et qui intéresse au plus haut point l'horticulture :

Un jardinier, dit le *Mémorial Bor-lonais*, ayant à repeindre les petits bois de ses serres et voulant mettre en pratique la théorie de l'absorption de la chaleur par la couleur noire, pour faire profiter les plantes et les arbustes d'une plus grande quantité de calorique, a employé à cet effet le coal-tar ou goudron produit par la distillation de la houille dans la fabrication du gaz d'éclairage. Cette substance, outre l'avantage de sa couleur, présente une économie sur la peinture, car le kilogramme de goudron vaut 2 sous environ tandis que la peinture la plus commune se paie 18 sous le kil.

L'opération fut faite il y a deux mois, et déjà le jardinier s'est aperçu à son grand étonnement, que les araignées et les insectes qui peuplaient ses serres avaient complètement disparu. Il a remarqué en outre que les plantes qui dépérissaient avaient tout-à-coup repris de la force et de la vigueur.

**ALIMENTATION.** — On s'entretient beaucoup d'une combinaison ingénieuse qui aurait pour but de simplifier beaucoup l'alimentation du cheval tout en l'améliorant. Il s'agirait de la préparation d'une sorte de buiscent composé de fourrages hachés, de tourteaux concassés, d'avoine écrasée, etc., le tout réuni, à l'aide d'un liquide agglutinant et de la compression ordinaire, sous un très petit volume de telle sorte, par exemple, que pour les embarquements ou pour l'armée en campagne, il en résulterait des avantages considérables.

Des expériences ont été faites sur des chevaux de l'armée avec un plein succès. L'auteur du procédé M. Naudin, vétérinaire militaire, va bientôt opérer sur une plus grande échelle.

**Manière de conserver les Fourures.** — Arrosez les fourures ou les étoffes de laie, ainsi que les tiroirs et les coffres où elle sont renfermées avec de l'esprit de térébenthine. L'odeur désagréable de cette matière s'évaporerait promptement en exposant les étoffes à l'air. Quelques personnes mettent des feuilles de papier imbibées d'esprit de térébenthine dessous, ou entre les pièces d'étoffes, etc. : et le bon effet en est reconnu.

**Moyen de conserver le lait frais des années entières.** — Du lait frais, mis dans une bouteille bien bouchée, qu'on plonge pendant un quart-d'heure, dans de l'eau bouillante, peut être conservé, pendant plusieurs années, presque aussi sain qu'il était d'abord.

On peut encore, en faisant évaporer le lait à une douce chaleur, obtenir une poudre ou extrait sec, qui se conserve également fort bien dans une bouteille rigoureusement bouchée, et qui, au moyen de l'eau tiède, régénère le lait à quelque époque que ce soit.

**AVIS A NOS CONFRERES POLITIQUES ET LITTERAIRES.** — Nous sommes heureux de voir que les articles de notre Journal méritent quelques fois les honneurs de la reproduction dans leurs colonnes. Cela sert puissamment à la diffusion des idées que nous nous efforçons de propager, et nous remercions bien sincèrement nos confrères; mais, nous serions heureux s'ils voulaient bien nous payer des peines et des soins que notre publication nous coûte, en indiquant la source de leurs citations et en nommant notre Journal. Nous espérons que notre prière sera entendue.

**THOMAS COUILLARD,**  
**IMPORTATEUR,**

No. 167, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LES Cultivateurs trouveront toujours chez lui une foule d'Instruments d'Agriculture et d'Horticulture, tels que Bêches, Râteaux, Faux, Fauilles, Pelles, Soes de Charrues, Fourches, Hoes, Sarcloirs, Rots, etc.

—AUSSE—

Chaudières à Sucre et à Potasse, Poêles de toutes sortes, Fourneaux avec Chaudières, toutes sortes d'objets en fonte et un grand assortiment de

**Quincallerie.**

Nov. 1857.

## GRAINES FRAICHES, 1858.

LYMAN, SAVAGE et Cie., (Successors de Wm. Lyman et Cie., viennent de recevoir d'Europe et des États-Unis leur grande provision ordinaire de GRAINES de JARDIN, des CHAMPS et de FLEURS, qu'ils offrent aux Marchands de la Campagne, aux Cultivateurs et aux Jardiniers à des conditions libérales. Ces Graines sont de la production de 1857, importées des maisons les plus respectables, et sont garanties vraies à leurs noms. Parmi elles se trouvent les suivantes :

- 200 lbs Betteraves Rouges
- 100 lbs do à Sucre
- 200 lbs Choux Précoces d'York
- 200 lbs do Grosse Tête
- 100 lbs do Hollandais Bas
- 50 lbs Gros Choux Français d'York
- 50 lbs do do St. Denis
- 50 lbs do Rouges à Murir
- 20 lbs Choux-Fleurs assortis de Paris
- 500 lbs Carottes Oranges longues
- 400 lbs do Blanchées Belges
- 200 lbs Concombres de Ferme Précoces
- 100 lbs do Verts longs
- 500 lbs Mangé Wurtzel, rouge long
- 200 lbs do do Globe jaune
- 4000 lbs Oignons Américains Rouges
- 500 lbs do jaunes
- 100 lbs do Blancs
- 50 minots Pois de jardin assortis
- 10 do Radis assortis
- 20 do Navets jaunes d'Aberdeen
- 50 do do do de Suède
- 50 do do do Globe blanc
- 10 do do de Pierre Précoc
- 200 do Hic-d'Inde, diverses sortes
- Long Trèfle du Vermont
- Do de Rawdon
- Do Hollandais

Trèfle du Haut-Canada  
Do Blanc Hollandais  
Lucerne  
Ml. Herbe à Toile Anglaise  
Chaux, Millet et Rave  
etc. etc. etc.

1er mars.

## AUX CULTIVATEURS !

PIERRE DUFRESNE,  
FABRICANT DE CHAUSSURES,  
A BON MARCHÉ,  
En GROS et en DETAIL,  
NO. 123,

Coin des Rues St-Gabriel et Notre-Dame,  
ENSEIGNEDE LA PETITE BOTTE ROUGE.  
Septembre 1857

## J. LEDUC,

ANCIEN AGENT DE L. BENOIST & FRÈRES

MONTREAL.

MARCHANT À COMMISSION ET COURTIER.

CHICAGO, Ill.

Bureau:—No. 6, Rue Dearborn.

Mars 1858.

12

## LIVRES NOUVEAUX.

ARRÉGÉ DE

## L'Histoire du Canada.

à l'usage des maisons d'éducation

PAR

F. N. GARNEAU.

1 vol. in-12, relié

18s. 0d. s. 22.

En vente chez

BEAUCHEMIN & PAYETTE.

Sept. 1857.

12

## TRÈS RECOMMANDABLE.

LA Librairie de M. J. B. ROLLAND se distingue très avantageusement par le plus complet et le plus grand assortiment de

Livres d'Agriculture et autres,

Papeteries,

Imageries, etc.,

que l'on puisse trouver à Montréal, les prix de ses Marchandises font concurrence aux autres maisons.

Septembre 1857.



INFIRMERIE-VÉTÉRINAIRE

DE

DR. FELIX VOGELI

Médecin Vétérinaire breveté des Ecoles de France, ancien Vétérinaire en chef de Cavalerie et d'Artillerie de l'armée française. Guérison prompte et radicale de toutes les maladies curables des chevaux et du bétail. 11, rue Bonsecours, Hôtel du Peuple, Montréal. Commission pour l'achat et la vente des chevaux.

Octobre 1857.

**A V I S**

AUX

**CULTIVATEURS.**

L'ASSURANCE MUTUELLE contre le feu du Comté de Montréal continue d'assurer les propriétés des Cultivateurs et autres semblables à 57 par £100 pour trois ans, avec un billet de prime de cinq louis par cent louis d'assurés, pour être cotisé au besoin et suivant les pertes et les dépenses de la Compagnie.

Le montant assuré maintenant excède DEUX MILLIONS DE PIASTRES

**2,000,000 Piastres.**

S'adresser au bureau, No 1, rue St. Sacrement Montréal ou aux Directeurs soussignés

- MM. Edward Quin, Président. Longue-Pointe.
- Joseph Laporte, Pointe-aux-Trembles.
- Eustache Prudhomme, Côteau St.-Pierre.
- Walter Benny, Montréal.
- Benj. Comte, do
- P. Malot, Belœil.
- M. F. Valois, Pointe-Claire.
- Léopold Desrosiers, Berthier.
- Wm. Bea. St.-Laurent.

P. L. Le TOURNEUX,

Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 12 janv. 1858.

12



**BUREAU DES TERRES**

DE LA

**COURONNE.**

Toronto, 10 Décembre 1857.

AVIS est par le présent donné que 21,500 acres de terres de la Couronne, dans les 4ième, 5ième, 6ième et 7ième rangs, et dans le rang A du Township d'Ashford, Comté de L'Islet, C. E., seront offerts en vente aux personnes qui prendront possession de la terre immédiatement et continueront d'y habiter, le et après le 11ème jour de Janvier prochain. Pour les particularités s'adresser à l'agent local, François Tétu, Écuier, à St. Thomas,

Janvier 1858.

5

**LIVRES**

A

**BON MARCHÉ.**

MANUEL ELEMENTAIRE et pratique de l'art agricole ou notions pratiques sur l'agriculture ; dédié aux maisons d'éducation et à la population rurale du Bas-Canada, par un membre du Clergé Canadien. 1 vol. in-12 de 32 pages. Broché

0 4 0

LES VEILLES CANADIENNES ; traité élémentaire d'agriculture approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada, et le Surintendant de l'Instruction Publique. Par Fra. M. F. Ossaye. 1. vol. in-12 de 152 pages broché.

0 7 6

LE PARFAIT JARDINIER moderne, mis à la portée de tout le monde par M. De Salveragne 1 vol. in-12 de 168 pages.

0 7 6

LE VERITABLE et parfait Bouvier moderne, contenant l'art de connaître, élever, soigner et guérir tous les animaux domestiques, etc. 1 vol, in-12 de 172 pages, broché.

0 7 6

Et tous les autres livres classiques en usage dans les écoles, collèges, ainsi que toute sorte de fournitures,

En vente chez

BEAUCHEMIN & PAYETTE.

127, Rue St.-Paul

Sept. 1857.

N. B. Les municipalités de paroisse trouveront tout ce qui leur faut pour leurs bureaux : tel que Registres, Rôles d'évaluation, et de perception, blancs de compte, de Reçu et de Seizie. Tel que le nouvel amendement à la loi l'Exige.

12

**Pharmacie du Dr. Picault,**

**42, RUE NOTRE-DAME,**

**MONTREAL.**

ON trouve à cette Pharmacie toutes les Médecines les plus en renom pour les maladies des Chevaux et des Bêtes à Cornes.

— AUSSI —

Consultations et traitement de toutes les maladies par les Drs. Picault père et fils. Médicaments de toute espèce: Remèdes à Patente française, etc.

Septembre 1857.

12



## Bureau d'Agriculture et de statistiques

Toronto, 25 juillet 1857.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL, a bien voulu approuver le mode de distribution du FONDS POUR L'AMELIORATION DES TERRES prescrit par l'Ordre en Conseil publié ci-dessous, dans l'espoir d'arriver par là à un emploi judicieux et économique de ce fonds.

Le premier fonctionnaire de chaque municipalité recevra du Département une circulaire donnant le chiffre de la somme mise à la disposition de la Municipalité.

Comme la saison la plus propice de l'année pour procéder aux améliorations auxquelles le fonds est destiné est proche, on recommande de faire aussitôt que possible les apprêts pour l'allocation de cet argent.

L'Ordre en Conseil est comme suit :

Il est ordonné que le Fonds provenant de la vente des terres dans chaque commune particulière ou dans tout autre Municipalité, pouvant être employé à l'usage du fonds formé en vertu de l'article 14 de la loi 16 Viet, ch. 159, et n'ayant pas encore reçu de destination, soit employé à la construction, à l'entretien, aux réparations ou à l'amélioration des routes ou ponts dans chacune de ces Communes ou autres Municipalités, respectivement, et soit, dans ce but, réparti et disposé par l'intermédiaire du Conseil Municipal de chacune de ces Communes ou Municipalités. Chacun de ces Conseils devra envoyer un rapport au bureau d'Agriculture, relativement au mode de dépenser cet argent, le PREMIER JOUR DE JANVIER ET DE JUILLET de chaque année, et en tout autre temps dans le délai du dix jour après en avoir reçu l'ordre du Département.

(Certifié)

W. H. LEE,

G. C. E.

P. M. VANKOUGHNET,

Ministre de l'Agriculture.



## Bureau d'Agriculture et de statistiques.

Toronto, 25 juillet 1856.

### Aux Emigrants et autres Personnes cherchant des Terres à Coloniser.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL a ouvert dernièrement TROIS GRANDES LIGNES DE CHEMIN, sur le point d'être terminées, et a fait arpenter et préparer pour la colonisation les terres traversées par ces routes ou situées dans leur voisinage immédiat.

Les routes telles qu'elles sont désignées par les agents du gouvernement envoyées respectivement dans ces localités pour donner des renseignements aux colons, sont connues sous les noms de "CHEMIN DE L'OUTAOUAIS et D'OPEONGO," "CHEMIN D'ADDINGTON et CHEMIN D'HARTINGS."

## Le Chemin d'Outaouais et d'Opeongo

commence à un point sur la rivière de l'Outaouais connu sous le nom de FERRALL, un peu au-dessus du confluent Bonne Chère, et se dirige vers l'Ouest, passant dans la partie septentrionale du comté de Renfrew.

L'administration compte relier ce chemin à une ligne projetée connue sous le nom de "Ligne de Bells," conduisant au lac Muskakoo et au lac Huron par un embranchement qui partira de la route d'Opeongo, dans la commune de Rudnell, à une distance d'environ 53 milles de la Rivière Outaouais formant avec la ligne de Bell un grand chemin ou artère principale de l'Outaouais au lac Muskakoo, d'une longueur de 171 milles passant dans le cœur du territoire de l'Outaouais et de celui de Huron, et ouvrant à la colonisation une contrée aussi riche que vaste.

Ce chemin, et le pays qu'il traverse, à présent ouvert à la colonisation, sont d'un facile accès, et l'agence pour la concession des terres dans ce district est confiée à M.

J. P. French, résidant au Mont Saint-Patrice près de Renfrew, sur la route d'Opeongo, à quelques milles des terres à concéder. Pour arriver à la contrée dont M. French à l'administration, le colon doit aller de MONT-REAL au haut de la Rivière de l'Outaouais jusqu'à un lieu nommé le Point Bonne-Chère, de là par terre jusqu'au Township de Grattan, dans lequel est situé le Mont Saint-Patrice.

## La route d'Addington

commençant dans le Township d'Anglesa, dans la partie nord du comté d'Addington, près du village de Flint's Mills, dans Kaladar, se dirige presque en droite ligne vers le nord jusqu'à la Rivière de Madawaska, à une distance de 35 milles, et sera ensuite continuée jusqu'à son point d'intersection avec le chemin de l'Outaouais et d'Opeongo, éloigné de 25 milles.

L'agent des concessions de terres dans ce district est M. E. Perry qui, à cause de ses fonctions vient d'établir sa résidence dans le village de FLINT'S MILLS. On a déjà acheté et disposé pour la colonisation cinq Townships d'un terrain supérieur dans les limites de cette agence et situés au nord du lac Massanoka, s'étendant jusqu'à la rivière de Madawaska. Ces townships sont nommés respectivement Abinger, Danbigh, Ashley, Ellingham, Anglesa et Barrie.

La route directe pour arriver à cette contrée part de KINGSTON dans le Haut-Canada, de là jusqu'à NAPANEE, par terre ou par eau, et ensuite vers le nord jusqu'au Township de Kaladar dans le village de FLINT'S MILLS où réside M. Perry.

## Le Chemin d'Hastings

presque parallèle à celui d'Addington, en est éloigné d'environ 32 milles en allant vers l'Ouest. Ce chemin commence dans le nord du comté d'Hastings et se dirigeant presque en droite ligne vers le nord, rencontre à une distance de 71 milles la ROUTE DE L'OUTAOUAIS et d'OPEONGO avec ses embranchements.

M. M. P. Hays, résidant dans le village d'Hastings, dernièrement appelé Madoc, à environ 28 milles nord de la Commune de Bellérille, est l'agent du gouvernement pour ce district. Le chemin entre ces divers points est en bon état. La terre à concéder par la Couronne dans cette agence s'étend de 15 à 70 milles au nord du village d'Hastings. Le chemin qui traverse cette vaste campagne est praticable sur une longueur de 40 mille et le sera bientôt jusqu'à

30 milles plus loin, de sorte que les colons peuvent s'y rendre ou en revenir sans difficulté, trouver de plus un marché pour leurs produits et toutes les facilités pour le transport de leurs provisions, qu'ils trouveront en abondance dans le village d'Hastings, où réside l'agent du gouvernement.

La route la plus directe pour se rendre dans ce district, à présent accessible, part de KINGSTON, dans le Haut-Canada, de là par bateau-à-vapeur au haut de la Baie Quinté jusqu'à Belleville, à une distance de 56 milles, et ensuite par un bon chemin de 28 milles jusqu'à Hastings.

Dans le but de faciliter la colonisation du pays et de pourvoir à l'entretien des routes déjà ouvertes, le gouvernement a permis des concessions de terres gratuites, le long de ces routes, n'excédant pas CENT ACRES chacune, et faites sur demande aux agents locaux dans ces

## CONDITIONS :

Le colon sera âgé de dix-huit ans au moins.

Il prendra possession du terrain qui lui aura été alloué dans le délai d'un mois et mettra en culture dans les quatre premières années au moins douze acres de terre. Il construira une maison (d'un moins 20 pieds de long sur 15 de large,) et résidera sur sa ferme jusqu'à ce que les conditions de la concession aient été remplies. Alors seulement il aura le droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à ces terres et préférant résider ensemble, seront exemptes de l'obligation d'élever une maison et de résider sur chacun de leurs lots (à l'exception de celui où elles s'établiront), pourvu toutefois qu'elles aient défriché l'étendu de terre spécifiée sur chacun de ces lots. Faut de se conformer à ces conditions, on cessera d'avoir droit à la terre concédée, et elle sera vendue ou donnée à un autre.

Les chemins ayant été ouverts par le gouvernement, les colons seront requis de les tenir en bon état.

Les agents locaux dont les noms et lieux de résidence ont été déjà donnés, fourniront au colon tous les renseignements désirables.

LA MAISON EN TRONC, que le gouvernement veut voir élevée sur chaque terre concédée peut être construite en quatre jours par cinq hommes. Les voisins se font généralement un devoir d'aider les nouveaux colons à construire ces cabanes sans rétribution, et en ce cas, les frais de construction sont très peu de chose. Les toits peuvent



été recouverts d'écorce et les espaces entre les troncs remplis avec de la terre délayée et ensuite blanchie. On obtient une habitation convenable propre et aussi chaude qu'une maison en pierre.

Les terres mises à la disposition du colon se trouvent dans des parties du Haut-Canada, dont le climat et le sol permettent d'obtenir d'abondantes récoltes de blé d'hiver, d'excellente qualité et de bon poids, ainsi que tous les autres produits de fermes obtenus dans les meilleures parties de la Province et les plus anciennement cultivées.

Naturellement, dans une campagne si vaste, il se rencontre plusieurs qualités de terrains, et certaines parties offrent un sol bien supérieur à d'autres; mais les bonnes qualités dominent. Les terres longeant les trois routes dont il a été question sont à peu près semblables pour la qualité et la nature du sol, et couvertes de toute espèce de bois, les uns de bois dur, d'autres de gros sapins.

L'eau destinée aux usages domestiques est partout très-abondante, et il se trouve en divers lieux des cours d'eau et des chutes qu'on pourrait utiliser pour les fabriques.

Les terres bien boisées sont presque toujours les meilleures. Les cordes de bois acres—bien soignées et protégées contre l'humidité,—donneront un baril de potasse valant de 6 à 7 louis. Le capital nécessaire pour faire de la potasse n'est pas considérable et le procédé est à lui seul simple et facilement compris.

La dépense encourue pour défricher et enclore des terres bien boisées—évaluant le prix du travail au plus haut chiffre—est d'environ QUATRE LOUIS par acre, somme que la première récolte de blé produira presque. Quant aux barres de barrières, on les trouvera en abondance sur ces terres.

De cette façon, un colon possédant un capital de 25 à 30 louis, selon le nombre de personnes de sa famille, peut se trouver bientôt à l'aise et retirer un magnifique revenu de ses premières avances. Quant à l'homme seul, capable de travailler et porté de bonné volonté, il ne lui faut guère d'autre capital que son propre bras armé d'une hache. Il peut consacrer une partie de l'année au défrichement de sa terre, et employer les autres saisons à travailler dans les scieries de bois où il trouvera un salaire libéral.

Le climat de cette partie du pays est essentiellement bon. La neige ne tombe jamais en assez grande abondance pour empêcher les communications et, au contraire, elle permet au fermier de charrier son bois de chauffage de la forêt à sa maison pour sa provision de l'hiver prochain, de porter ses produits au marché et de faire ses provisions pour les jours à venir. Cette neige qui recouvre le pays en entier sert non-seulement

à faciliter les communications, mais elle fertilise aussi le sol.

Dans toutes les localités dont il est question, le colon trouvera toujours un bon marché pour le surplus de ses produits, car les nombreux établissements de bois épars dans ces pays, consommant en très grandes quantités les produits des fermes de toute espèce.

Au taux des progrès faits par le Haut-Canada pendant les dix dernières années, la valeur des propriétés double en moyenne chaque dix ans, sans parler des améliorations qui peuvent être faites par les colons.

Dans plusieurs comtés la valeur des terres livrées à la colonisation a quintuplé dans la même période, mais en moyenne, selon les statistiques du Haut-Canada, la valeur des propriétés double tous les dix ans et ce n'est pas trop d'espérer que ce taux se maintiendra encore pendant plusieurs années.

Les campagnes dont l'accès est facilité par ces chemins sont toutes voisines de la partie méridionale de la grande région de l'Ontario, ou comprises dans cette dernière s'étendant le long des lacs Huron et Nipissing et de la Rivière de l'Ontario—pays immense dont les ressources demandent à présent et obtiendront rapidement le plus vaste développement.

LA CONTREE DE L'OUTAOUAIS, située au sud du lac Nipissing et de la grande Rivière de l'Ontario et renfermant la plus grande partie des terres livrées à la colonisation, pourrait nourrir au besoin une population de huit millions d'habitants, et devient l'objet de l'attention générale à mesure que se remplissent les parties les plus occidentales du Canada.

Le Parlement du Canada a pendant sa dernière session octroyé une charte à une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, passant à travers ce pays de l'Ontario, des bords du lac Huron jusqu'à la ville de l'Ontario, et de là se dirigeant vers l'Est. On a de plus commencé à étudier la Rivière de l'Ontario avec le pays qui l'avoisine. Ces études, qui seront terminées dans le courant de l'année, ont pour but de s'assurer s'il est possible de rendre la rivière de l'Ontario navigable et par quels moyens on pourrait le relier au lac Huron de manière à permettre aux bâtiments de se rendre par cette route abrégée des eaux les plus occidentales dans celle du Saint-Laurent et de l'Océan. S'il est fait allusion à ces travaux projetés, c'est pour faire voir que l'attention du gouvernement, du parlement et du peuple du Canada s'est tournée vers cette partie importante de la Province.

P. M. VANKOUGHUET.

Ministre de l'Agriculture.

Novembre 1857.